

Calendrier de formation



Hiver-printemps 2021

ASPECTS JURIDIQUES

**Loi sur les coopératives
et règlement de régie interne**
15 juin – 18 h 30 à 21 h 30

Rôle et responsabilités du CA
23 mars – 18 h 30 à 21 h 30
13 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Suspension et exclusion
9 mars – 18 h 30 à 21 h 30

**Propriétaire et locataire : les
obligations et les bonnes
pratiques**
11 mars – 18 h 30 à 21 h 30
27 mai – 18 h 30 à 21 h 30

RELATIONS ENTRE LES MEMBRES

**Mieux communiquer pour prévenir
les conflits**
16 mars – 18 h 30 à 21 h 30
14 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Participation et contrat de membre
4 février – 18 h 30 à 21 h 30
14 avril – 18 h 30 à 21 h 30

**Le comité bon voisinage et le
règlement d'immeuble**
2 mars – 18 h 30 à 21 h 30
18 mai – 18 h 30 à 21 h 30

SÉLECTION ET INTÉGRATION DES MEMBRES

**Gestion de la sélection
des membres**
30 mars – 18 h 30 à 21 h 30

IMMEUBLES

**Organisation du comité de
gestion de l'immeuble**
8 février – 18 h 30 à 21 h 30

**Dépenses d'entretien
et suivi budgétaire**
26 janvier – 18 h 30 à 21 h 30
20 avril – 18 h 30 à 21 h 30

**Planification, réalisation et suivi
des réparations**
8 juin – 18 h 30 à 21 h 30

PARTICIPATION ET FONCTIONNEMENT

Prise de décision collective
11 mai – 18 h 30 à 21 h 30

Assemblée générale efficace
9 février – 18 h 30 à 21 h 30

Ma coop, mon choix
16 février – 18 h 30 à 21 h 30
25 mai – 18 h 30 à 21 h 30

Organisation des comités
3 février – 18 h 30 à 21 h 30

FINANCES

Gestion financière
25 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

Préparation du budget
4 mars – 18 h 30 à 21 h 30
3 juin – 18 h 30 à 21 h 30

Comprendre les états financiers
28 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Préparation à la vérification
5 avril – 18 h 30 à 21 h 30

AVIS COVID-19

Veillez prendre note que, jusqu'à
nouvel ordre, les formations seront
données à distance en format
webinaire participatif via
visioconférence.

Un lien et la procédure de connexion
vous seront envoyés lorsque vous
vous serez inscrit.e.s.

INFORMATION ET INSCRIPTION

En ligne
fechimm.coop/calendrier

Par téléphone
514 843-6929, poste 228

Par courriel
formation@fechimm.coop

Détails sur les tarifs en vigueur, les crédits
de formation les autres plans proposés au
verso



Hiver-printemps 2021

Des plans adaptés à vos besoins et vos disponibilités

Pour répondre à vos besoins en matière de formation, les ateliers de la FECHIMM sur les thèmes incontournables de la vie en coopérative sont proposés dans des formules adaptées à votre réalité et à la disponibilité de vos membres.

LES ATELIERS AU CALENDRIER

Sauf indication contraire, les formations présentées ici sont dispensées à la FECHIMM et donnent accès à une foule d'informations pratiques. Elles constituent des lieux de partage et d'échange entre coopérantes et coopérants. Le calendrier est aussi disponible en ligne au fechimm.coop/calendrier.

LES ATELIERS EN COOP

Adaptés à votre réalité et donnés chez vous, avec vos membres, en assemblée générale, en comité ou dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration, ces ateliers vous permettent d'approfondir les enjeux qui vous touchent.

LES ATELIERS INTERCOOP DANS VOTRE QUARTIER

Cette formule permet à des coopératives d'un même quartier de se regrouper et de partager les frais d'un atelier de formation.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION SUR MESURE

À partir des enjeux spécifiques à votre coopérative, ce service vous permet de planifier annuellement vos besoins d'accompagnement et de formation. Vous bénéficiez ainsi d'un service personnalisé et d'une tarification des plus avantageuses.

Pour plus d'information sur nos différents plans de formation, visitez le fechimm.coop/formation ou communiquez avec la FECHIMM au 514 843-6929, poste 353, ou par courriel à soutien@fechimm.coop.

Tarification

ATELIERS AU CALENDRIER

	Membre
Atelier (3 h)	60,90 \$
Formations pratiques en entretien	81,21 \$

AUTRES FORMULES

Communiquez avec nous au 514-843-6929, poste 353, ou par courriel à soutien@fechimm.coop pour bénéficier du forfait le mieux adapté à vos besoins.

Crédits de formation

L'adhésion de votre coopérative à la FECHIMM inclut chaque année des crédits de formation. Vous pouvez utiliser ces crédits d'une valeur de 40 \$ chacun pour réduire vos frais de formation.

Les crédits vous sont transmis après réception de votre contribution annuelle de membre. Le nombre de crédits accordés à votre coopérative est déterminé en fonction du nombre de logements qu'elle compte.

- 1 crédit de formation pour les coops de 3 à 15 logements
- 2 crédits de formation pour les coops de 16 à 30 logements
- 3 crédits de formation pour les coops de 31 à 59 logements
- 4 crédits de formation pour les coops de 60 à 99 logements
- 5 crédits de formation pour les coops de 100 logements et plus

POUR UTILISER VOS CRÉDITS

Vous pouvez utiliser un crédit de formation par inscription d'une personne à un atelier.

Pour bénéficier du rabais, vous n'avez qu'à joindre le(s) crédit(s) utilisé(s) au paiement d'une facture relative aux frais de formation et à déduire 40 \$ par crédit utilisé du montant total à payer.